

LISTE ROUGE

Liste rouge des papillons de jour et des zygènes des Pays de la Loire



Aurore
Anthocharis cardamines LC
© F. Vaidie



Sylvandre VU
Hipparchia fagi
© A. Avrilla

Sommaire

1. / État des lieux
2. **LISTE ROUGE RÉGIONALE**
 - / Démarche d'évaluation
 - / Résultats
 - / Quelques exemples
 - / Liste par catégorie de menace

Crédits photographiques de la première page
(de haut en bas et de gauche à droite) :

Azuré bleu-nacré – *Lysandra coridon* © A. Avrilla

Cuivré des marais – *Lycaena dispar* © E. Lantuejoul

Cardinal – *Argynnis pandora* © A. Avrilla

Carte géographique – *Araschnia levana* © J-P. Favretto



État des lieux

1. UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014.
La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France. 16p.

2. Barrier Y, Baudin B., Duval O., Landemaine D., Tréguier J. 2015.
Papillons de la Mayenne.
Ed. Mayenne Nature Environnement. 255p.

3. Perrein C. 2012.
Biohistoire des papillons, Diversité et conservation des lépidoptères rhopalocères en Loire-Atlantique et en Vendée.
Presses universitaires de Rennes. 623p.

Suite à la parution récente de la première Liste rouge nationale des Lépidoptères Rhopalocères (papillons de jour)¹, il était nécessaire de décliner ce travail à une échelle plus locale. En effet, les Pays de la Loire étaient finalement peu concernés par cette liste (seules deux espèces menacées et six quasi menacées nationalement ont été mentionnées dans la région) en raison d'espèces encore largement réparties en France. Pourtant comme partout, le constat d'une diminution des papillons est avéré^{2,3}, mais nécessitait un état des connaissances plus local afin de le mettre en lumière.

La parution de cette Liste rouge avait donc pour objectif de définir le niveau de menace pesant sur chaque espèce, à partir de critères normés, afin de permettre une meilleure considération de ces dernières dans les politiques de préservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire.

Avec 27% d'espèces menacées et 13 considérées comme éteintes, la Liste rouge produite en Pays de la Loire fait état d'un constat inquiétant pour les papillons, plus encore qu'à l'échelle nationale où « seulement » 6% des espèces sont considérées comme menacées. Cela s'explique avant tout par la situation géographique des Pays de la Loire qui, dans un contexte de plaine, voit les menaces pesant sur la biodiversité, souvent exacerbées en raison de pressions humaines plus fortes.

Ainsi l'**intensification et la modernisation des pratiques** dans les domaines de l'agriculture et la sylviculture ont entraîné une uniformisation des habitats naturels et réduit certaines niches écologiques. À l'inverse, l'abandon de certaines pratiques traditionnelles a aussi contribué à la **déprise de certains milieux** comme les tourbières, les landes ou les coteaux, entraînant leur fermeture progressive et constituant une autre forme de menace. Associées, ces deux approches contribuent à une **uniformisation des paysages** et une **fragmentation des habitats** encore préservés qui se retrouvent isolés les uns des autres. Ce phénomène a notamment contribué à la disparition de plusieurs populations de papillons comme l'Azuré des mouillères (CR) en Loire-Atlantique. L'**urbanisation et la surfréquentation des espaces naturels** sont aussi des facteurs contribuant à la disparition des papillons. C'est particulièrement le cas sur les milieux côtiers où l'Agreste (EN) et l'Azuré de l'ajonc (VU) ont régressé ces dernières décennies.

Enfin, les **changements climatiques** ont une influence importante sur les papillons, en témoigne l'apparition de nouvelles espèces dans la région ces dernières décennies (Azuré de la faucille, Azuré de la luzerne, Nacré de la ronce). Ces changements contribuent aussi à la régression de certaines espèces des milieux frais telles que la Mélitée noirâtre (EN) et le Nacré de la sanguisorbe (EN).

À l'échelle du pays, la responsabilité des Pays de la Loire pour les papillons reste mineure, les espèces présentes étant, pour la plupart, largement réparties en France et en Europe. Pourtant, leur conservation constitue un enjeu important, car elle contribue à maintenir les populations marginales, aux traits de vie parfois différents du cœur de population. Cette diversité est accrue par la richesse du territoire des Pays de la Loire situé à la limite de plusieurs domaines géologiques (Massif armoricain, Bassin parisien, Bassin aquitain) et biogéographiques. Cela contribue aux phénomènes d'adaptation observés chez certaines espèces, par rapport aux plantes hôtes consommées (par exemple l'Azuré de l'ajonc se reproduit sur l'immortel le long du littoral) et à la période de vol (certaines populations d'Azuré des mouillères volent jusqu'à un mois plus tôt que dans les régions voisines).

Cette Liste rouge constitue donc une base pour permettre une meilleure préservation des Lépidoptères qui passera certainement par l'application de politiques environnementales ambitieuses comme le Plan national d'actions en faveur des papillons de jour récemment paru⁴.

4. Houard X & Jaulin S. (coord.), 2018.
Plan national d'actions en faveur des « Papillons de jour » - Agir pour la préservation de nos lépidoptères diurnes patrimoniaux 2018-2028.
Office pour les insectes et leur environnement, rapport pour la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et le Ministère de la Transition écologique et solidaire. 64 p.

2. LISTE ROUGE RÉGIONALE

Démarche d'évaluation

1. UICN FRANCE, 2018. *Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration*. Seconde édition. Paris, France, 60 p.

2. Dewulf L. & Houard X. (coord.), 2016. *Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygiènes d'Île-de-France*. Natureparif, Office pour les insectes et leur environnement, Association des Lépidoptéristes de France. Paris. 88 p.

3. Chevreau J., Cherpitel T., Banasiak M. & Herbrecht F. (coord.), Bouteloup R., Courant S., Drouet E., Durand O., Duval O., Fissenne H., Guilloton J.-A., Nicolle M. & Oger B. 2021. *Liste rouge régionale des Papillons de jour et des Zygiènes de Pays de la Loire. Rapport technique*. Document financé par la DREAL Pays de la Loire et la Région Pays de la Loire. 30p.

Coordonnée par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) des Pays de la Loire et le Groupe d'études des invertébrés armoricains (Gretia), cette Liste rouge se base sur le cadre méthodologique proposé par l'UICN¹. Il en résulte néanmoins quelques différences comme le pas de temps employé, élargi à 20 ans au lieu de 10, car jugé plus pertinent pour les papillons. Ce choix avait d'ores et déjà été appliqué pour d'autres listes régionales².

Pour son élaboration, les coordinateurs ont formé un **comité d'évaluation composé de 11 experts des lépidoptères régionaux**. Leur rôle a été d'apporter leur savoir quant aux menaces qui pouvaient peser sur chaque espèce afin de confirmer ou infirmer les valeurs obtenues lors de la pré-évaluation.

Afin que cette Liste rouge soit la plus représentative possible de la situation, des données de papillons ont été récoltées auprès de 20 structures (la coordination régionale de la LPO, l'Union régionale des CPIE, Mayenne nature environnement, le Groupe des naturalistes de Loire-Atlantique, Bretagne vivante, l'Atlas entomologique régional, l'Entomologie tourangelle et ligérienne, le Groupe d'information de recherche et d'animation sur les Zygaenidae, le CEN Pays de la Loire et le Gretia). Au total, cela représente un jeu de 427 871 données dont 427 499 données ont été retenues pour l'élaboration de la Liste rouge.

S'en est suivi un travail de présélection afin d'identifier les espèces non évaluables selon la méthodologie appliquée. Il s'agissait d'isoler les espèces considérées comme régionalement éteintes (RE), c'est-à-dire non revues depuis 2000 (13 espèces), et celles pour lesquelles les critères n'étaient pas applicables (NA) à savoir les papillons allochtones (1 espèce), les migrateurs non établis (2 espèces) et les espèces non durablement installées en Pays de la Loire (3 espèces). Par ailleurs, il a été fait le choix de ne pas évaluer les sous-espèces en raison du manque d'informations à disposition pour pratiquer cet exercice.

Une fois cette étape validée, les données restantes ont permis la production de cartes pour chaque papillon et le calcul de plusieurs critères d'évaluation : l'aire d'occurrence (critère B1), la zone d'occupation (critère B2) ainsi que la réduction d'aire éventuelle des espèces (rattachée au critère A2 relatif à la réduction de la taille de population). Ces attributions ont ensuite été débattues avec le comité d'évaluation afin d'attribuer ou non les facteurs d'influence conditionnant le niveau de menace donné à chaque espèce. Dans quelques rares cas, le critère D2, relatif à des populations restreintes, a pu être utilisé notamment quand il était prouvé qu'un facteur d'influence pouvait mettre en péril la pérennité d'une espèce à l'échelle de la région.

Parmi les 133 espèces référencées, 114 ont fait l'objet d'une évaluation selon les critères IUCN.

L'ensemble du travail d'analyse s'est déroulé au cours de l'année 2020 pour aboutir à la validation de la liste par le **Comité régional scientifique du patrimoine naturel le 5 novembre 2020** et par le **Comité français de l'UICN le 14 avril 2021**.

Un rapport complet détaille davantage les étapes et la méthodologie employée³.



Lucine
Hamearis lucina EN
© J-P Favretto



Miroir
Heteropterus morpheus NT
© A. Avrilla

RÉSULTATS

Résultats

Parmi les 114 espèces évaluées, environ 10 % sont considérées comme régionalement éteintes et 26 % comme menacées (CR, EN ou VU).

À ces résultats, il peut être ajouté une part non négligeable d'espèces considérées comme quasi menacées (12%). Cet ensemble témoigne d'un important déclin qui peut s'expliquer de plusieurs manières :

- des espèces disparues de longue date démontrant des facteurs de menace parfois très anciens ;
- la présence d'espèces en limite d'aire et constituant des populations relictuelles ce qui les expose d'autant plus aux menaces ;
- l'évolution rapide au cours du siècle passé des paysages qui a entraîné le bouleversement de nombreux biotopes d'espèces. Parmi les milieux les plus exposés, on retrouve notamment les pelouses sèches, les grands complexes de marais et les prairies naturelles.

A *contrario*, très peu d'espèces sont considérées comme menacées à l'échelle nationale¹ (seul l'Azuré de la sanguisorbe est dans cette catégorie). Cela s'explique par le manque de grands ensembles naturels en Pays de la Loire contrairement aux régions méditerranéennes ou montagnardes où les espèces régionalement menacées sont encore bien réparties. Il y a néanmoins un enjeu à les conserver, sur les marges de leur répartition, car leur disparition induirait une réduction de leur aire et contribuerait à les exposer davantage à des menaces futures.

Enfin, quelques espèces sont visiblement en augmentation comme notamment l'Azuré de la faucille ou le Nacré de la ronce^{2,3} qui semblent favorisées par les changements climatiques.



Azuré des cytises **VU**
Glaucopsyche alexis
 © R. Bourigault

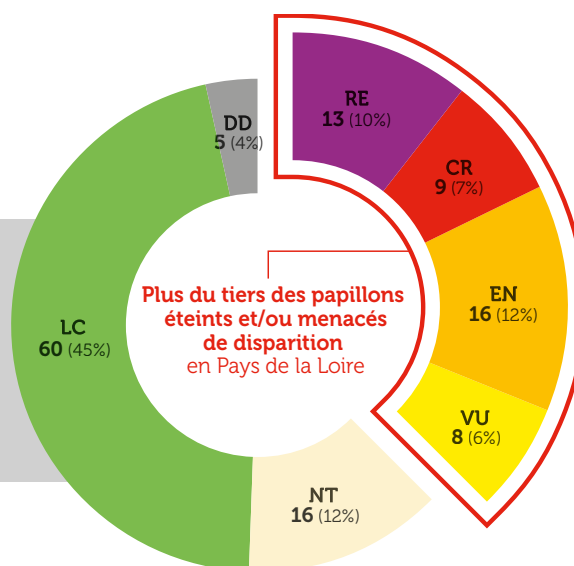


Figure 1
 Répartition des papillons de jour et zygènes des Pays de la Loire en fonction des catégories IUCN de la Liste rouge régionale.

Catégorie IUCN	Nombre d'espèces de papillons de jour et zygènes
RE Disparue au niveau régional	13
CR En danger critique	9
EN En danger	16
VU Vulnérable	8
NT Quasi menacée	16
LC Préoccupation mineure	60
DD Données insuffisantes	5
NA Non applicable	6
Nombre total d'espèces	133

Figure 2
 Classement des espèces de papillons de jour et zygènes des Pays de la Loire par catégorie IUCN.

EXEMPIES

2. LISTE ROUGE RÉGIONALE

Quelques exemples

Coenonympha oedippus (Fabricius, 1787)

Fadet des laïches

RE DISPARUE AU NIVEAU RÉGIONAL

Présent jusqu'en 1998, le Fadet des laïches semble avoir totalement disparu de ses stations historiques où sa baisse était constatée dès les années 60¹, pour définitivement périr à la fin des années 90, malgré un suivi assidu de la part de chercheurs². Inféodé à de vastes ensembles de molinies, ce papillon semble avoir souffert de la fragmentation de ses habitats en plaine, du fait notamment du drainage, du creusement d'étangs et de la plantation de peupliers. Fortement menacée à l'échelle européenne [EN] et quasi menacée en France, **cette espèce constitue l'une des dernières disparitions régionales avérées de cette liste.**



© A. Avrilla

Minois dryas (Scopoli, 1763)

Grand nègre des bois

RE DISPARUE AU NIVEAU RÉGIONAL

Lors de l'élaboration de la Liste rouge, le Grand nègre des bois a été inscrit comme régionalement éteinte, car non-observé depuis 1988. Inféodé à diverses graminées et présent dans des habitats variés (prairies, landes, pelouses), il recherche de grands ensembles et l'espoir de le retrouver était donc faible compte tenu du peu de sites propices en région.

Néanmoins, depuis la parution de cette liste, le Grand nègre des bois a fait l'objet d'un témoignage datant de 2015 qui a été confirmé par de nouvelles observations à Brézé [49] en 2021. **Par conséquent, l'espèce n'est plus régionalement éteinte, mais serait plutôt à considérer comme En danger critique d'extinction** et montre qu'aucun statut n'est jamais totalement irréversible.



©M. Wagner, CEN Nouvelle-Aquitaine

Zygaena minos (Denis & Schiffermüller, 1775)

Zygène diaphane

CR EN DANGER CRITIQUE

La Zygène diaphane est très rare dans l'ouest de la France où elle est strictement inféodée aux pelouses calcicoles propices à sa plante hôte, le boucage. Redécouverte en 2002 sur la commune de Souzay-Champigny [49]³, son observation est venue confirmer des données anciennes jusqu'alors douteuses. Revue ensuite en 2006, son observation confirme la présence d'une population établie, mais discrète. Depuis lors, aucune mention de l'espèce n'a été faite malgré des recherches régulières. Sa relative discrétion a poussé le comité à la catégoriser comme en Danger critique d'extinction. Toutefois l'astérisque témoigne du manque de données à son égard et si des prospections futures ne permettent pas de la retrouver son statut passera très vraisemblablement en RE lors de la prochaine mise à jour. Trois autres espèces sont dans une situation similaire, caractérisée par l'astérisque : la Turquoise des hélianthèmes, la Zygène de la petite coronille et le Grand collier argenté



© M. Nicolle

1. Passin R. & Faillie L. 1982. *Catalogue des Lépidoptères de la Sarthe. Macrolépidoptères*. Alexanor, Vol. 13, Tome 2, p55-62.

2. Lhonoré J. 1998. *Biologie, écologie et répartition de quatre espèces de Lépidoptères Rhopalocères protégés (Lycaenidae, Satyridae) dans l'Ouest de la France*. Rapport de l'OPIE, Vol. 2 [consultable au lien suivant : <http://www7.inra.fr/opie-insectes/re-rhopa.htm>]

1. Lambert B. & Nicolle M. 2009. *Redécouverte de Zygaena minos (Denis & Schiffermüller, 1775) dans le Maine-et-Loire (Lep. Zygaenidae)*. Oreina Vol. 4, p34-36.



© E. Lantuejoul

Phengaris alcon (Denis & Schiffermüller, 1775) Azuré des mouillères

CR EN DANGER CRITIQUE

L'Azuré des mouillères est certainement l'un des papillons les mieux connus des Pays de la Loire. Espèce ayant besoin d'une fourmi (du genre *Myrmica*) et d'une plante (la Gentiane pneumonanthe) pour son développement, elle pâtit depuis de nombreuses années d'une dégradation de ses biotopes qui ont conduit à sa disparition récente de plusieurs localités en Sarthe et en Loire-Atlantique.

Facilement détectable par la présence d'œufs sur les fleurs de gentianes, l'inspection des herbiers et collections entomologiques a permis d'établir que l'espèce était largement répartie. Au fil des ans, son aire n'a cessé de se restreindre sans que les menaces ne soient pleinement contrôlées comme en témoignent certaines disparitions récentes (la dernière datant de 2016).

À ce jour, l'espèce n'est plus connue que dans la vallée des Cartes entre le Maine-et-Loire et la Sarthe où quelques centaines d'individus semblent encore présents sur une demi-douzaine de stations. **Cette aire de répartition très réduite couplée aux dernières disparitions ont légitimement conduit en son classement comme espèce en danger critique d'extinction en Pays de la Loire.**



© M. Banasiak

Hesperia comma (Linnaeus, 1758) Virgule

EN EN DANGER

La Virgule est une hespérie discrète relativement commune dans le sud et l'est de la France, mais qui se trouve en Pays de la Loire presque en limite d'aire de répartition (quelques rares données sont connues en Bretagne). Jamais fréquent (même historiquement), ce papillon caractéristique des pelouses thermophiles n'est connu aujourd'hui que de trois départements où ses stations sont souvent isolées et de petite taille rendant sa pérennité menacée.

Aucune baisse de son aire régionale n'a été déplorée, mais la singularité et la rareté des habitats qu'il colonise, rendent ses stations très exposées aux menaces tant sur le court que sur le moyen terme et justifie son classement comme espèce en danger.



© J-P Favretto

Jordanita notata (Zeller, 1847) Procris de la jacée

VU VULNÉRABLE

Le Procris de la jacée est une zygène turquoise inféodée aux centaureés et chardons. Surtout présente dans la moitié Est du pays, elle semble exclusivement cantonnée aux milieux arrière-dunaires en Pays de la Loire où sa répartition se limite à l'extrême sud du littoral vendéen. Ce noyau de population s'inscrit dans une métapopulation qui s'étend jusqu'en Gironde, mais qui reste largement isolée des autres populations françaises. Les populations régionales semblent se maintenir convenablement, mais **sa répartition très réduite justifie son classement comme espèce vulnérable, car l'ensemble de ses stations sont soumises à des menaces nombreuses (tempête, urbanisation, enrésinement, surfréquentation des dunes...).**

De détermination délicate, son observation certaine nécessite la dissection des mâles afin de le séparer avec du Procris des centaureés – *Jordanita globulariae*.

EXEMPLES

2. LISTE ROUGE RÉGIONALE

Quelques exemples

Pyrgus armoricanus (Oberthur, 1910) **Hespérie des potentilles**

NT QUASI MENACÉE

L'Hespérie des potentilles est une espèce inféodée aux prairies où sa chenille se développe sur diverses potentilles. Présente dans 4 des 5 départements (jamais mentionnée en Mayenne), elle n'est réellement fréquente qu'en Vendée où elle est régulièrement observée le long du littoral et dans le Marais poitevin.

Son statut d'espèce quasi menacée se justifie par une fréquence d'observation et une répartition très déséquilibrée dans la région. Ainsi, bien que l'espèce soit observée régulièrement en Vendée dans une diversité d'habitats importante, elle s'avère beaucoup plus rare et cantonnée à des habitats plus préservés dans le reste de la région. En outre, un certain déclin est constaté à l'échelle départementale, en particulier, en Loire-Atlantique où l'espèce est devenue très rare^{1,2}.



© M. Banasiak

Papilio machaon Linnaeus, 1758 **Machaon**

LC PRÉOCCUPATION MINEURE

Le machaon est parmi les plus grands papillons de jour observables en Pays de la Loire. Rare représentant régional de la famille des Papilionidae (avec le Flambé – *Iphiclides podalirius*), il se développe sur diverses ombellifères (carotte, fenouil, aneth...). On le retrouve sur une grande diversité d'habitats dans l'ensemble des cinq départements. **Pour cette espèce comme tant d'autres, il n'a pas été possible de déterminer s'il y a eu ou non une baisse des effectifs au cours des 20 dernières années, pour autant, sa répartition contemporaine ne fait pas état de disparition locale ce qui a plaidé pour son classement en tant qu'espèce non menacée dans la mesure où il n'y a aucun risque d'extinction imminente..**



© A. Avrilla

Colias hyale (Linnaeus, 1758) **Soufré**

DD DONNÉES INSUFFISANTES

Le Soufré forme avec le Fluoré – *Colias alfacariensis*, un binôme d'espèces très difficile à différencier. Pourtant, sur le plan écologique, les deux espèces sont très distinctes, avec des chenilles et des plantes-hôtes différentes.

Cette difficulté de détermination a complexifié l'établissement du niveau de menace pour ces deux espèces. Compte tenu de ces limites, le Soufré a été classé en « Données insuffisantes » (DD) en raison notamment de la difficulté à établir la présence de stations régionales régulières au cours de ces vingt dernières années contrairement à son proche voisin dont des populations stables sont connues de plusieurs pelouses sèches. **Malgré ce statut, il est très probable que le Soufré soit menacé en région.**



© Y. Pelouard

1. Perrein C. 2012. *Biohistoire des papillons, Diversité et conservation des lépidoptères rhopalocères en Loire-Atlantique et en Vendée*. Presses universitaires de Rennes. 623p.

2. Guilloton J-A. 2018. *Biohistoire des papillons, 2^e état des lieux*. AER Nantes. 120p.

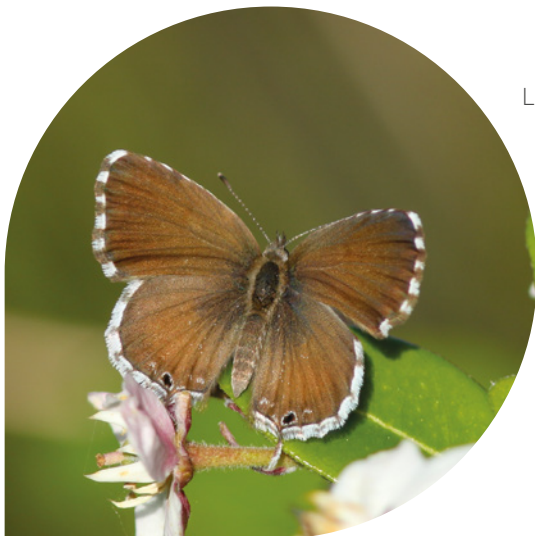


© J. Chevreau

Satyrrium pruni (Linnaeus, 1758) Thécla du prunier

DD DONNÉES INSUFFISANTES

La Thécla du prunier est une petite lycène inféodée aux arbustes du genre *Prunus*. À l'instar de la majorité des théclas, sa détection n'est pas aisée et ses observations sont souvent faibles et isolées les unes des autres. **Pour autant, il occupe une diversité d'habitats importante avec une fréquence annuelle d'observations stable. Ainsi malgré une relative rareté, son niveau de menace questionne.** Compte tenu de sa difficulté de détection, il lui a été attribué le statut DD (Données insuffisantes), faute de certitude à son égard. Si jamais la connaissance à son propos venait à s'améliorer alors une révision de son statut pourra être envisagée lors de la réactualisation de la Liste rouge.



© A. Avrilla

Cacyreus marshalli Butler, 1898 Brun des pélagoniums

NA NON APPLICABLE

Le Brun des pélagoniums est une petite lycène originaire d'Afrique du Sud qui se développe principalement sur les géraniums ornementaux. Introduit involontairement aux Baléares en 1989¹, il a colonisé progressivement l'Europe par la péninsule ibérique pour arriver en France en 1997. Il est maintenant bien implanté dans la moitié Sud de la France. En Pays de la Loire, on le retrouve surtout en Vendée et Loire-Atlantique, même si des observations de l'espèce sont de plus en plus fréquentes dans tous les départements.

Il s'agit de la seule espèce de papillons de jour véritablement exotique référencée en Pays de la Loire. À cet égard, les critères de définition de la Liste rouge ne permettent pas de l'évaluer et il a été classé en NA, ce qui correspond aux espèces pour lesquelles les critères UICN ne sont pas applicables.



© A. Avrilla

Danaus plexippus (Linnaeus, 1758) Monarque

NA NON APPLICABLE

Le Monarque est une espèce américaine connue pour effectuer de grandes migrations entre l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale. En raison de ses très bonnes capacités de vol, il est capable de traverser occasionnellement l'océan Atlantique ce qui explique son observation épisodique sur les côtes régionales. Pour autant, sa plante hôte, l'asclépias, n'est pas présente à l'état naturel en France ce qui rend son établissement peu probable. **Compte tenu de son caractère migrateur et de l'absence de populations pérennes implantées, cette espèce n'a pu être évaluée dans le cadre de cette Liste rouge et a été classée en NA.**

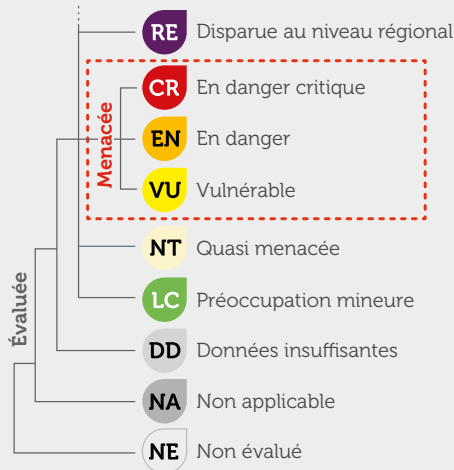
1. Thévenot J. & Dupont P. 2018. Fiche descriptive à propos du Brun du pélagonium. Production de l'UMS 2006 Patrimoine Naturel. [consultable au lien suivant : https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/219796/tab/fiche]

2. Guilloton J-A. 2018. Biohistoire des papillons, 2e état des lieux. AER Nantes. 120p.

CATÉGORI

2. LISTE ROUGE PAR CATÉGORIE DE

Rappel des catégories UICN pour la liste rouge, d'après les guides UICN 2001 & 2003



La catégorie **Disparue au niveau régional** **RE** s'applique à des espèces dont les populations ont disparu des Pays de la Loire mais subsistent ailleurs.

Les trois catégories **En danger critique** **CR**, **En danger** **EN** et **Vulnérable** **VU** rassemblent les espèces menacées de disparition. Ces espèces sont confrontées à un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR) de disparition.

La catégorie **Quasi menacée** **NT** regroupe les espèces proches de remplir les seuils quantitatifs propres aux espèces menacées, et qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation n'étaient pas prises.

La catégorie **Préoccupation mineure** **LC** rassemble les espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée.

La catégorie **Données insuffisantes** **DD** regroupe les espèces pour lesquelles les meilleures données disponibles sont insuffisantes pour déterminer directement ou indirectement leur risque de disparition.

La catégorie **Non applicable** **NA** correspond aux espèces pour lesquelles la méthodologie n'est pas applicable et qui ne sont donc pas soumises au processus d'évaluation. Il s'agit d'espèces introduites (NA^a) ou d'espèces nichant occasionnellement ou depuis très récemment (NA^b).

Classement des papillons et zygènes des Pays de la Loire selon sa catégorie Liste Rouge finale

RE

DISPARUE AU NIVEAU RÉGIONAL

Nom latin	Nom français	Proposition finale	Critère retenu	Remarque
<i>Carcharodus floccifer</i> (Zeller, 1847)	Hespérie de la Bétoine	RE		
<i>Chazara briseis</i> (Linnaeus, 1764)	Hermite	RE		
<i>Coenonympha oedippus</i> (Fabricius, 1787)	Fadet des Laïches	RE		
<i>Hipparchia fidia</i> (Linnaeus, 1767)	Chevron blanc	RE		
<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Bacchante	RE		
<i>Melitaea aurelia</i> Nickerl, 1850	Mélitée des Digitales	RE		
<i>Minois dryas</i> (Scopoli, 1763)	Grand Nègre des bois	RE		
<i>Pieris mannii</i> (Mayer, 1851)	Piérie de l'Ibérie	RE		
<i>Polyommatus escheri</i> (Hübner, 1823)	Azuré de l'Adragant	RE		
<i>Polyommatus thersites</i> (Cantener, 1835)	Azuré de l'Esparcette	RE		
<i>Pontia daplidice</i> (Linnaeus, 1758)	Marbré-de-vert	RE		
<i>Pseudophilotes baton</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré du Thym	RE		
<i>Pyrgus carthami</i> (Hübner, 1813)	Hespérie du Carthame	RE		
<i>Adscita geryon</i> (Hübner, 1813)	Procris de l'Hélianthème	CR*	A2c B(1+2)ab(i, ii, iii)	*Peut-être disparue (non revue depuis 2005)
<i>Boloria euphrosyne</i> (Linnaeus, 1758)	Grand collier argenté	CR	A2c B(1+2)ab(i, ii, iii)	
<i>Phengaris alcon</i> (Denis & Schiffermuller, 1775)	Azuré de la Pulmonaire	CR	A2c B1ab(i, ii, iii, iii)	
<i>Phengaris teleius</i> (Bergstrusser, 1779)	Azuré de la Sanguisorbe	CR	B(1+2)ab(iii)	
<i>Plebejus idas</i> (Linnaeus, 1760)	Azuré du Genêt	CR	A2c	
<i>Pyrgus cirsii</i> (Rambur, 1839)	Hespérie des Cirses	CR*	A2c B(1+2)ab(iii)	*Peut-être disparue (non revue depuis 2004)
<i>Pyrgus serratalae</i> (Rambur, 1839)	Hespérie de l'Alchémille	CR	A2c	
<i>Zygaena fausta</i> (Linnaeus, 1767)	Zygène de la Petite coronille	CR*	A2c B(1+2)ab(i, ii, iii)	*Peut-être disparue (non revue depuis 2006)
<i>Zygaena minos</i> (Denis & Schiffermuller, 1775)	Zygène diaphane	CR*	A2c B(1+2)ab(iii)	*Peut-être disparue (non revue depuis 2008)

CR

EN DANGER CRITIQUE

EN

EN DANGER

Nom latin	Nom français	Proposition finale	Critère retenu	Remarque
<i>Arethusana arethusa</i> (Denis & Schiffermuller, 1775)	Mercure	EN	A2c B(1+2)ab(iii)	
<i>Boloria selene</i> (Denis & Schiffermuller, 1775)	Petit Collier argenté	EN	B2ab(i, ii, iii)	
<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)	Nacré de la Sanguisorbe	EN	B2ab(iii)	
<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	Argus frêle	EN	B(1+2)ab(iii)	
<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise	EN	B2ab(ii, iii)	
<i>Fabriciana adippe</i> (Denis & Schiffermuller, 1775)	Moyen Nacré	EN	B(1+2)ab(i, ii, iii)	
<i>Hamearis lucina</i> (Linnaeus, 1758)	Lucine	EN	B2ab(i, iii)	
<i>Hesperia comma</i> (Linnaeus, 1758)	Virgule	EN	B(1+2)ab(i, ii, iii)	
<i>Hipparchia semele</i> (Linnaeus, 1758)	Agreste	EN	B2ab(i, ii, iii)	
<i>Hipparchia statilinus</i> (Hufnagel, 1766)	Faune	EN	B2ab(i, ii, iii)	
<i>Lysandra coridon</i> (Poda, 1761)	Argus bleu-nacré	EN	B2ab(i, ii, iii)	
<i>Melitaea diamina</i> (Lang, 1789)	Mélitée noirâtre	EN	B(1+2)ab(i, ii, iii)	Statut tranché par le comité d'évaluation
<i>Satyrium acaciae</i> (Fabricius, 1787)	Thécla de l'Amarel	EN	A2c B(1+2)ab(iii)	
<i>Speyeria aglaja</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Nacré	EN	B(1+2)ab(i, ii, iii)	Statut tranché par le comité d'évaluation
<i>Zygaena loti</i> (Denis & Schiffermuller, 1775)	Zygène de la Faucille	EN	B(1+2)ab(iii)	
<i>Zygaena transalpina</i> (Esper, 1780)	Zygène transalpine	EN	A2c B2ab(i, ii, iii)	

VU

VULNÉRABLE

<i>Carterocephalus palaemon</i> (Pallas, 1771)	Hespérie du Brome	VU	B1ab(iii)	Statut tranché par le comité d'évaluation
<i>Glaucopsyche alexis</i> (Poda, 1761)	Azuré des Cytises	VU	A2c	
<i>Hipparchia fagi</i> (Scopoli, 1763)	Sylvandre	VU	EN(B(1+2)ab(iii))	Statut tranché par le comité d'évaluation
<i>Jordanita notata</i> (Zeller, 1847)	Procris de la Jacée	VU	EN(B(2)ab(iii))	Statut tranché par le comité d'évaluation
<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais	VU	B1ab(iii)	Rehaussement de l'espèce sur les recommandations du comité d'évaluation
<i>Nymphalis antiopa</i> (Linnaeus, 1758)	Morio	VU	EN(B(2)ab(iii))	Statut tranché par le comité d'évaluation
<i>Plebejus argus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré de l'Ajonc	VU	B2ab(iii)	Rehaussement de l'espèce sur les recommandations du comité d'évaluation
<i>Pyrgus malvae</i> (Linnaeus, 1758)	Hespérie de l'Ormière	VU	A2c	

NT

QUASI MENACÉE

<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	Tristan	NT	pr. B(1+2)b(ii, iii)	
<i>Argynnis pandora</i> (Denis & Schiffermuller, 1775)	Cardinal	NT	pr. B(1+2)b(i, ii)	
<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1761)	Céphale	NT	pr. B2a	Statut tranché par le comité d'évaluation
<i>Colias alfacariensis</i> Ribbe, 1905	Fluoré	NT	pr. B(1+2)b(iii)	
<i>Cupido argiades</i> (Pallas, 1771)	Azuré du Trèfle	NT	pr. B2b(iii)	
<i>Euchloe crameri</i> Butler, 1869	Piéride des Biscutelles	NT	pr. B2b(iii)	
<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)	Miroir	NT	pr. B2b(ii)	Statut tranché par le comité d'évaluation
<i>Jordanita globulariae</i> (Hubner, 1793)	Procris des Centaurées	NT	pr. B2b(iii)	
<i>Lasiommata maera</i> (Linnaeus, 1758)	Némusien	NT	pr. B2b(i, ii)	Statut tranché par le comité d'évaluation
<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste	NT	pr. B2b(iii)	
<i>Melitaea athalia</i> (Rottemburg, 1775)	Mélitée du Mélampyre	NT	pr. B2b(iii)	
<i>Phengaris arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du Serpolet	NT	pr. B2b(iii)	
<i>Pyrgus armoricanus</i> (Oberthur, 1910)	Hespérie des Potentilles	NT	pr. B2b(iii)	
<i>Satyrium w-album</i> (Knoch, 1782)	Thécla de l'Orme	NT	pr. B2b(iii)	
<i>Spialia sertorius</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Hespérie des Sanguisorbes	NT	pr. B2b(iii)	
<i>Zygaena sarpedon</i> (Hubner, 1790)	Zygène du Panicaut	NT	pr. B2b(iii)	

Nom latin	Nom français	Proposition finale	Critère retenu	Remarque
<i>Adscita stactes</i> (Linnaeus, 1758)	Procris de l'Oseille	LC		
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour	LC		
<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue	LC		
<i>Aglaope infausta</i> (Linnaeus, 1767)	Aglaopé des haies	LC		
<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore	LC		
<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermuller, 1775)	Petit Mars changeant	LC		
<i>Apatura iris</i> (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant	LC		
<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	Gazé	LC		
<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	Carte géographique	LC		
<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne	LC		
<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermuller, 1775)	Collier-de-coraill	LC		
<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	Petite Violette	LC		
<i>Brenthis daphne</i> (Denis & Schiffermuller, 1775)	Nacré de la Ronce	LC		
<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	Silène	LC		Statut tranché par le comité d'évaluation
<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla de la Ronce	LC		
<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée	LC		
<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns	LC		
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun	LC		
<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci	LC		
<i>Cupido alcetas</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Azuré de la Faucille	LC		
<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottémburg, 1775)	Azuré des Anthyllides	LC		
<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	Point de Hongrie	LC		
<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron	LC		
<i>Iphiclydes podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé	LC		
<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	Petit Nacré	LC		
<i>Lampides boeticus</i> (Linnaeus, 1767)	Azuré porte-queue	LC		
<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère	LC		
<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	Piérïde du Lotier	LC		
<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	Petit Sylvain	LC		
<i>Limenitis reducta</i> Staudinger, 1901	Sylvain azuré	LC		Statut tranché par le comité d'évaluation
<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	Cuivré commun	LC		
<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)	Cuivré fuligineux	LC		
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil	LC		
<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil	LC		
<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain	LC		
<i>Melitaea didyma</i> (Esper, 1778)	Mélitée orangée	LC		
<i>Melitaea parthenoides</i> Kefersteïn, 1851	Mélitée de la Lancéole	LC		
<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffermuller, 1775)	Mélitée des Centaurées	LC		
<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue	LC		
<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	Sylvaine	LC		
<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon	LC		



Hespérie du Brome
Carterocephalus palaemon **VU**
© J.-P. Favretto



Damier de la succise
Euphydryas aurinia **EN**
© M. Banasiak

LC

PRÉOCCUPATION
MINEURE

Nom latin	Nom français	Proposition finale	Critère retenu	Remarque
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis	LC		
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Chou	LC		
<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Navet	LC		
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave	LC		
<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Gamma, Robert-le-diable	LC		
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane	LC		
<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis	LC		
<i>Quercusia quercus</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla du Chêne	LC		
<i>Satyrrium ilicis</i> (Esper, 1779)	Thécla de l'Yeuse	LC		
<i>Thecla betulae</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla du Bouleau	LC		
<i>Thymelicus acteon</i> (Rottemburg, 1775)	Hespérie du Chiendent	LC		
<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	Hespérie du Dactyle	LC		
<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	Hespérie de la Houque	LC		
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain	LC		
<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Vanesse des Chardons, Belle-Dame	LC		
<i>Zygaena carniolica</i> (Scopoli, 1763)	Zygène du Sainfoin	LC		
<i>Zygaena ephialtes</i> (Linnaeus, 1767)	Zygène de la Coronille variée	LC		
<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	Zygène des Lotiers	LC		
<i>Zygaena trifolii</i> (Esper, 1783)	Zygène des prés	LC		

DD

DONNÉES INSUFFISANTES

<i>Colias hyale</i> (Linnaeus, 1758)	Soufré	DD		
<i>Plebejus argyrognomon</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré des Coronilles	DD		
<i>Rhagades pruni</i> (Denis & Schiffermuller, 1775)	Procris du Prunier	DD		Statut tranché par le comité d'évaluation
<i>Satyrrium pruni</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla du Prunier	DD		Statut tranché par le comité d'évaluation
<i>Limnitis populi</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Sylvain	DD		

NA

NON APPLICABLE

<i>Cacyreus marshalli</i> Butler, 1898	Brun du pélargonium	NA	a	Non indigène
<i>Danaus plexippus</i> (Linnaeus, 1758)	Monarque	NA	b	Migrateur
<i>Hipparchia alcyone</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Sylvandre	NA	b	Autochtonie non avérée
<i>Leptotes pirthous</i> (Linnaeus, 1767)	Azuré de la Luzerne	NA	b	Autochtonie non avérée
<i>Satyrrium spini</i> (Denis & Schiffermuller, 1775)	Thécla des Nerpruns	NA	b	Reclassement en NA après évaluation de l'espèce et soumission au comité d'évaluation en raison d'une autochtonie non avérée
<i>Vanessa virginiensis</i> (Drury, 1773)	Vanesse des Perlières	NA	b	Migrateur

LISTE ROUGE

Liste rouge des papillons de jour et des zygènes des Pays de la Loire



Réalisé au cours de l'année 2020, ce document constitue la première Liste rouge régionale des papillons de jour et zygènes en Pays de la Loire. Ce travail, qui fait écho à un projet semblable lancé sur les odonates au cours de la même année, a volonté d'établir, à partir du référentiel de l'UICN, une liste des espèces menacées afin de faciliter la prise en compte des invertébrés dans la préservation des espaces naturels et de l'aménagement du territoire.

Ce travail qui a permis de cumuler la connaissance accumulée par les principaux partenaires régionaux dresse un état des lieux de la situation qui pourra être révisé d'ici une dizaine d'années afin d'en voir les évolutions.

En outre, ce document est préfigurateur à l'établissement d'une déclinaison régionale du PNA papillons de jour publiée en 2021 et qui devrait faciliter la préservation d'espèces non protégées.

Coordination de l'évaluation et rédaction :

Johannic Chevreau, Marek Banasiak (CEN des Pays de la Loire), Thomas Cherpitel et Franck Herbrecht (GRETIA).

Comité d'évaluation : Marek Banasiak, Rémi Bouteloup, Sylvain Courant, Eric Drouet, Olivier Durand, Olivier Duval, Hubert Fisenne, Jean-Alain Guilloton, Marc Nicolle et Bruno Oger.

Accompagnement technique et validation : Lena Baraud et Florian Kirchner (Comité français de l'UICN)

Rédaction des textes du livret : Johannic Chevreau

Relecteurs du livret : Marek Banasiak, Lena Baraud, Jean-Alain Guilloton, Israël Larvor

Validation scientifique : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Référence du document technique (référence souhaitée pour toute mention de la Liste rouge) : Chevreau J., Cherpitel T., Banasiak M. & Herbrecht F. (coord.), Bouteloup R., Courant S., Drouet E., Durand O., Duval O., Fisenne H., Guilloton J.-A., Nicolle M. & Oger B. 2022. *Liste rouge régionale des Papillons de jour et des Zygènes de Pays de la Loire*. Document financé par la DREAL Pays de la Loire et la Région Pays de la Loire, 14p.

Parution : Juin 2022

Création graphique & composition : Les pieds sur terre...
Imprimé sur Nautilus SuperWhite - Écolabel européen - 100% recyclé - FSC Recycled

Structure ayant contribué à la Liste rouge par la fourniture de données et/ou leur participation au comité d'évaluation :



Document réalisé avec le soutien financier de :

